



02 32 50 61 30



mairie@lahayemalherbe.fr



www.lahayemalherbe.fr

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de la réunion du

### Lundi 13 Avril 2026



## Affichage

Etabli en application des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur

### Séance du Lundi 13 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le Lundi 13 Avril à dix-huit heures trente minutes.

Le conseil municipal légalement convoqué, *le Mardi 07 Avril 2026*, s'est réuni à la Mairie, *cette séance est ouverte au public*, sous la présidence de Monsieur Serge MARAIS, Maire.

Monsieur Le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Etaient présents en début de séance** : MARAIS Serge, HACVILLE José, CORMON Béatrice, LOUET Eric, BARON Christel, CHERTIER Matthieu, DELNAISSE Romain, HEUDEBOURG Lynda, HEURTEAU Mickaël, MONVILLE Marion, PARGNY Anne, POMARD Nathalie, THOMAS Isabelle, TOURTET Jacques, VERRIER Guillaume

Mme MONVILLE Marion a été nommée secrétaire de séance.



Monsieur le Maire demande s'il y a des observations des deux comptes rendus précédents du 11 Mars 2026 et du 21 Mars 2026.

Mr CHERTIER demande si les membres du nouveau Conseil Municipal doivent signer le point voté le 11 Mars 2026 par les anciens. Monsieur le Maire confirme que ce sont bien les nouveaux membres qui approuvent.

**Délibération n° 2026 – 04/13/0015** (Rapporteur : Eric LOUET)

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 124 706.77 €	31 529.95 €	- 883 731.85 € + 936 798.80 €	53 066.95 €	- 40 109.87 €
FONCTIONNEMENT	127 614.89 €	- 9 379.94 €			118 234.95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	118 234.95 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	40 109.87 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	78 125.08 €
<b>Total affecté au c/ 1068</b>	<b>40 109.87 €</b>

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat de fonctionnement pour la somme de **40 109.87 € en affectation obligatoire** de l'exercice 2025 affectée au compte 1068.

*Délibération n° 2026 – 04/13/0016 (Rapporteur : Eric LOUET)*

### **Subventions communales 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'après étude des dossiers de demandes de subventions par les commissions des finances et des associations, Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2026, à savoir :

Nom de l'association	2026	Commentaires
<b>Commune</b>		
<b>Amicale des donneurs de sang</b>	100 €	15 votants – 15 Pour
<b>Amicale des sapeurs pompiers</b>	1 000 €	15 votants – 15 Pour
<b>Anciens combattants</b>	350 €	15 votants – 15 Pour
<b>Association des parents d'élèves du bourg</b>	0 €	Pas de demande pour l'année 2026
<b>ASHM course à pied</b>	500 €	15 votants – 15 Pour
<b>ASHM Gymnastique</b>	800 €	14 votants – 14 Pour Mme CORMON ne participe pas au vote
<b>ASHM Pétanque</b>	700 €	15 votants – 15 Pour
<b>ASHM Tennis de table</b>	600 €	15 votants – 15 Pour
<b>Comité des Fêtes</b>	7 000 €	15 votants – 15 Pour

<b>La Joie de Vivre</b>	500 €	15 votants – 15 Pour
<b>La Vallée des Loisirs</b>	350 €	15 votants – 15 Pour
<b>Racing Club Malherbois Survillais</b>	2 500 €	15 votants – 15 Pour
<b>Société de chasse</b>	400 €	15 votants – 15 Pour
<b>Judo club La Haye Malherbe</b>	1 000 €	15 votants – 15 Pour
<b>Union commerciale</b>	500 €	15 votants – 15 Pour
<b>Plus jamais ça</b>	350 €	15 votants – 15 Pour
<b>Kickboxing</b>	500 €	15 votants – 15 Pour
<b>Le doux cocon des Minis</b>	500 €	14 votants – 14 Pour Mr VERRIER ne participe pas au vote
<b>DM RANCH</b>	250 €	15 votants – 15 Pour
<b>Hors commune</b>		
<b>B.T.P. ÉVREUX</b>	100 €	15 votants – 15 Pour
<b>C.F.A.I.E.</b>	225 €	15 votants – 15 Pour
<b>Maison Familiale Rurale</b>	150 €	15 votants – 15 Pour
<b>Société Normande de protection des animaux</b>	130 €	15 votants – 15 Pour
<b>Cat's Rescue</b>	300 €	15 votants – 15 Pour
<b>Lire et Faire Lire</b>	150 €	15 votants – 15 Pour
<b>Art Danse</b>	200 €	15 votants – 15 Pour
<b>Terres de bout de chou</b>	250 €	15 votants – 15 Pour
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 405 €</b>	<b>Subventions attribuées aux associations</b>
<b>Coopérative scolaire La Vallée (voyages/sorties) OCCE</b>	325 €	25 € x 13 enfants LHM 15 votants – 15 Pour
<b>Coopérative scolaire Le Bourg (voyages/sorties)</b>	2 950 €	25 € x 118 enfants 15 votants – 15 Pour
<b>Classe découverte Le Bourg</b>	1 800 €	15 votants – 15 Pour
<b>Classe de découverte La Vallée</b>	1 000 €	15 votants – 15 Pour
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 075 €</b>	<b>Activités scolaires et périscolaires</b>
<b>TOTAL (65748)</b>	<b>25 480 €</b>	

<b>Association scolaire La Vallée (fournitures)</b>	1 833 €	47 € x 39 enfants 15 votants – 15 Pour
<b>Association scolaire Le Bourg (fournitures)</b>	5 546 €	47 € x 118 enfants 15 votants – 15 Pour
<b>TOTAL (6067)</b>	<b>7 379 €</b>	<b>Budget attribué aux achats de fournitures scolaires</b>
<b>Centre Communal Action Sociale</b>	2 000 €	15 votants – 15 Pour
<b>TOTAL (657363)</b>	<b>2 000 €</b>	<b>CCAS</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>34 859 €</b>	

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, point par point,**

- **APPROUVE** les subventions communales à verser pour l'année 2026

Délibération n° 2026 – 04/13/0017 (Rapporteur : Eric LOUET)

**Vote des taux communaux 2026**

Monsieur le Maire propose de d'augmenter les taux pour faire face aux futurs investissements assez lourds pour la commune dont celui du carrefour pour recevoir le boulanger et les baisses de dotations de l'état.

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46.10 % (année 2025 : 40.40 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48.95 % (année 2025 : 42.90 %)
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.13 % (année 2025 : 8.00 %)

**Projection du calcul d'une taxe foncière sur « bâti »**

Base de calcul sur un bien de 140 m<sup>2</sup> et un terrain de 1 000 m<sup>2</sup>

1 740 € Valeur locative

2025 Taux 40.40% représente une cotisation de 702.96 €

2026 Taux 46.10 % représente une cotisation de 802.14 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : **46.10 %**
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48.95 %**
  - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9.13 %**
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le Budget primitif de l'année 2026 :

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Libellé du chapitre	Montant	Libellé du chapitre	Montant
Charges à caractère général (011)	381 030.00 €	Produits des services (70)	103 230.00 €
Charges de personnel (012)	436 720.00 €	Impôts et taxes (73)	127 847.00 €
Atténuation de produits (014)	18 400.00 €	Fiscalité locale (731)	465 292.00 €
Charges de gestion courante (65)	118 430.00 €	Dotations et participations (74)	190 844.50 €
Charges financières (66)	26 400.00 €	Produits de gestion courante (75)	32 700.00 €
Charges exceptionnelles (67)	25.82 €	Atténuation de charges (013)	13 500.00 €
Dotations aux provisions (68)	120.00 €	Produits financiers (76)	5.00 €
Virement section investissement (023)	25 652.76 €	Excédent antérieur reporté (002)	78 125.08 €
Opérations d'ordre (042)	8 830.00 €	Opérations d'ordre (042)	4 065.00 €
<b>Total</b>	<b>1 015 608.58 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 015 608.58 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Libellé	Total Budget	Libellé	Total Budget
Solde d'exéc. invest. Report (001)	93 176.82 €	Virement section (021)	25 652.76 €
Emprunts et dettes (16)	121 500.00 €	Opérations d'ordre (040)	8 830.00 €
Opérations d'ordre (040)	4 065.00 €	Dotations (10)	268 799.83 €
Autres immob. Financières (27)	1 000.00 €	Subventions (13)	1 194 957.80 €
Acquisition de terrains (100)	193 000.00 €	Emprunts et dettes (16)	114 000.00 €
Travaux divers de bâtiment (101)	37 600.00 €	Immobilisations corporelles (21)	55 000.00 €
Salle Polyvalente (103)	17 971.65 €		
Défense incendie (106)	190 132.53 €		
Ecoles et cantines (107)	40 073.20 €		
Rés. Electriques/Télécoms (108)	15 583.00 €		
Divers voiries (111)	45 000.80 €		
Terrain de sport (112)	6 600.00 €		
Mairie (114)	2 900.00 €		
Eglise (117)	5 600.00 €		
Restaurant scolaire (208)	893 037.39 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 667 240.39 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 667 240.39 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2026

**Approbation de la fongibilité des crédits pour l'année 2026**

**Considérant** que les membres du Conseil Municipal peuvent déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé des décisions lors de la plus proche séance

**Demande de Fonds de concours – Travaux d'éclairage de la voie douce du Lotissement Rue Neuve**

Dans le cadre des travaux relatifs au Lotissement Rue Neuve et à la création d'une voie douce menant au centre-bourg, Monsieur le Maire a sollicité la Société CTP Réseaux divers pour réaliser les travaux d'éclairage et a fourni son devis.

Il convient de faire une demande de Fonds de concours suivant le tableau de financement suivant :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Subvention HT Fonds de concours	Reste à charge HT pour la commune
CTP Réseaux divers	6 640.00 €	7 968.00 €	3 320.00 €	3 320.00 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de travaux d'éclairage de la voie douce entre le lotissement et le centre bourg
- **VALIDE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Sein-Eure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**Demande de Fonds de concours – Travaux de réseaux d'eau potable et alimentation d'une bouche incendie du Lotissement Rue Neuve**

Dans le cadre des travaux relatifs au Lotissement Rue Neuve, Monsieur le Maire a sollicité la Société ACM TP pour réaliser les travaux de réseaux d'eau potable et l'alimentation d'une bouche incendie. Cette société nous fait bénéficier des prix facturés à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Il convient de faire une demande de Fonds de concours suivant le tableau de financement suivant :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Subvention HT Fonds de concours</b>	<b>Reste à charge HT pour la commune</b>
<b>ACM TP</b>	<b>14 944.00 €</b>	<b>17 932.80 €</b>	<b>7 472.00 €</b>	<b>7 472.00 €</b>

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de travaux de réseau d'eau potable et d'alimentation d'une bouche incendie pour le lotissement Rue Neuve
- **VALIDE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Sein-Eure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

*Délibération n° 2026 – 04/13/0022 (Rapporteur : Serge MARAIS)*

**Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

La désignation d'un délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale) concerne généralement les collectivités territoriales françaises (mairies, départements, etc.) qui adhèrent à cet organisme pour offrir des prestations sociales à leurs agents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

De désigner en qualité de délégué « élu » :

- THOMAS Isabelle - Elue à la commission du personnel

**Article 2 :**

De désigner en qualité de délégué « agent » :

- LEMULLIER Catherine – Secrétaire de mairie en charge de la gestion du personnel

**Article 3 :**

Les délégués ainsi désignés représenteront la collectivité auprès du CNAS et assureront le relais d'information auprès des agents.

*Délibération n° 2026 – 04/13/0023 (Rapporteur : Serge MARAIS)*

**Tarifs applicables pour les repas des seniors fréquentant le restaurant scolaire intergénérationnel à partir du 27 Avril 2026**

**Vu** le partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), prévoyant une participation financière en faveur des seniors,

**Considérant** l'intérêt de favoriser le lien social entre générations et de lutter contre l'isolement des personnes âgées,

**Considérant** la nécessité de fixer un tarif spécifique pour les repas destinés aux seniors,

Il convient de définir le montant du tarif du repas (commune et hors commune)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

De mettre en place un dispositif de restauration intergénérationnelle permettant aux seniors de la commune de prendre leurs repas au restaurant scolaire.

**Article 2 :**

De fixer le tarif du repas pour les seniors à :

- Tarif plein « Commune » : **7 euros**
- Tarif plein « Hors commune » : **10 euros**
- Participation forfaitaire de la CARSAT de **3.00 € par repas**

La DGFIP impose une facturation de 15 € pour émettre les titres de recettes, ce qui représentera **3 repas minimum pour nos séniors habitant la commune et 2 repas minimum pour les séniors hors commune.**

**Article 3 :**

De préciser que ce dispositif est accessible aux personnes **âgées de 60 ans minimum.**

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou document relatif à ce partenariat avec la CARSAT.

**Informations / questions diverses**

↳ Rapporteur : Mr CHERTIER

Dans un souci d'augmenter les recettes, il est proposé de revoir les tarifs de la location de la salle polyvalente. Envisager des tarifs dynamiques en se référant aux années précédentes, d'étudier une variation d'un tarif plus bas sur des périodes creuses et un tarif plus haut sur les périodes pleines.

↳ Rapporteur : Mme GOUPIL (public)

Dans un souci de mettre les entreprises du secteur de La Haye-Malherbe en avant, proposer des emplacements d'affichage de publicité et faire payer une location de la place.

Mr LOUET : Il y a des réglementations précises sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), il faut étudier l'idée. Il se demande si la commune peut facturer le service directement aux entreprises...

Mme BARON : Il y a déjà des panneaux publicitaires qui ne sont pas beaucoup utilisés

Monsieur le Maire : Ces panneaux ne coutent rien à la commune, ce sont des entreprises privées

Mr LOUET : Donne l'exemple de la société URBAN CONNECT pour promouvoir les entreprises et qui propose également des créneaux dédiés aux communes.

Fin de séance 20h17

Le Maire,  
Serge MARAIS

